

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 **AFRIQUE CONSEIL**

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE COBLY

Consultant

Philippe TCHEGNON

Ingénieur Agro-socioéconomiste

Diplôme d'Etudes Approfondies en Economie Rurale

*Sous la supervision de **M. Emmanuel GUIDIBI**,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mai 2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	11
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADRE PHYSIQUE.....	11
1.2 CADRE ADMINISTRATIF	13
1.2.1 ASPECT ADMINISTRATIF	13
1.2.2 SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE ET LES SERVICES DECONCENTRES DE L'ÉTAT.....	14
CHAPITRE II : POPULATION	15
2.1 ETAT DE LA POPULATION.....	15
2.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION	16
2.3 MENAGES	17
2.4 ETHNIES DOMINANTES.....	17
2.5 RELIGIONS DOMINANTES.....	17
2.6 HABITAT	17
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE	19
3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL	19
3.2 ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE	19
3.3 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	20
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	23
4.1 SANTE	23
4.2 ACTION SOCIALE.....	25
4.3 EDUCATION ET FORMATION.....	25
4.4 ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS.....	29
4.4.1 ARTS ET CULTURE	29
4.4.2 SPORTS ET LOISIRS	29
CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES	30
5.1 AGRICULTURE	30
5.2 ELEVAGE.....	32
5.3 LA TRANSFORMATION ET STOCKAGE.....	34
5.4 ARTISANAT	34
5.5 COMMERCE.....	35

5.6 TRANSPORT ET COMMUNICATION	36
5.7 TOURISME ET HOTELLERIE	38
CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL.....	39
6.1 PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET	39
6.2 ANALYSE DU BUDGET COMMUNAL	39
6.2.1 ANALYSE GLOBALE DU BUDGET	39
6.2.2 ANALYSE DES SOURCES DE RECETTES DE LA COMMUNE	41
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES	43
7.1 DEFINITION ET CRITERES DE CHOIX DES FILIERES PORTEUSES	43
7.1.1 DEFINITION D'UNE FILIERE	43
7.1.2 LES CRITERES DE CHOIX DES FILIERES PORTEUSES.....	43
7.3.1 FILIERES PORTEUSES DANS LA COMMUNE COBLY	46
7.3.2 FILIERE LEVIER DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE COBLY	47
7.4 STRATEGIES DE VALORISATION DE LA FILIERE LEVIER : LE MAÏS.....	47
7.4.1 CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE	47
7.4.2 ORGANISATION DE LA FILIERE ET LES PRINCIPAUX ACTEURS	48
7.4.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AU NIVEAU NATIONAL.....	48
7.4.4 STRATEGIES COMMUNALES	49
CHAPITRE VIII: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	50
ANNEXES.....	51

Liste des tableaux

- Tableau 1: Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement
- Tableau 2: Services déconcentré de l'Etat et domaines d'intervention
- Tableau 3: Répartition de la population de Cobly par arrondissement et par sexe
- Tableau 4: Répartition de la population de Cobly par âge, par sexe et selon le milieu
- Tableau 5 : Couverture en eau potable
- Tableau 6 : Structures d'intervention dans la commune de Cobly
- Tableau 7: Couverture sanitaire de la commune
- Tableau 8: Evolution des effectifs écoliers et enseignants dans la commune de 2000 à 2003
- Tableau 9 :Situation des infrastructures et équipements scolaires dans la commune
- Tableau 10 : Statistiques agricoles de 2001 à 2003
- Tableau 11 : Equilibre financier de la Commune de Cobly de 1998 à 2002
- Tableau 12: Problèmes et atouts des sources potentielles de revenu de la commune
- Tableau 13: Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement de la commune de Cobly et les raisons du hoix
- Tableau 14: Le choix de la filière levier pour la commune de Cobly et pour la zone agroécologique

Liste des figures

- Figure 1: Répartition des ménages par arrondissement
- Figure 2 : Part de chaque espèce animale dans l'effectif total du cheptel

Sigles et abréviations

AGeFIB	Agence de Financement des Initiatives de Base
ASF	Association des Services Financiers
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CSAF	Chef Service Affaires Financières
FED	Fonds Européen de Développement
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
HAADI	Projet Hydraulique et Assainissement en Appui au Développement Institutionnel des communes
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
LISA	Projet de Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MICPE	Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi
MSP	Ministère de la Santé Publique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPGF	Organisation Paysanne de Gestion de Filière
PADEL	Projet de Développement Local
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PADSA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAEPA	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PAMRAD	Projet d'Appui au Développement du Monde Rural de l'Atacora et la Donga
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDM	Programme de Développement Municipal
PDR	Projet de Désenclavement Rural
PDRT	Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement
SONEB	Société des Eaux du Bénin
MICPE	Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi
PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton

Remerciements

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Cobly

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques déconcentrés et aux acteurs intervenant en appui au développement de la commune de Cobly pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

Au Bénin, d'une manière générale, et au niveau local en particulier, les acteurs économiques rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de deux ordres :

- Au plan institutionnel, l'environnement est peu favorable à leur implantation et leur développement (absence d'infrastructures adéquates et d'incitations fiscales, ...)
- Au plan professionnel le secteur privé local est peu structuré.

Les vraies raisons qui expliquent ces difficultés sont les suivantes :

- L'insuffisance des ressources financières dont dispose les communes. En effet, l'Etat continue de prélever une bonne partie des ressources fiscales communales pour alimenter son budget. Par suite, les subventions d'investissement allouées par l'Etat aux communes sont encore faibles voire inexistantes. Enfin, une bonne partie des aides internationales destinées aux communes transitent par le budget national ou les ministères sectoriels et réduit la marge de manœuvre des communes dans l'utilisation des fonds et le choix de leurs domaines d'intervention prioritaires.
- L'imprécision et parfois le caractère restrictif du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales (compétences) dans les textes de loi sur la décentralisation.
- L'insuffisance ou parfois le manque de ressources humaines compétentes et de savoir-faire en matière de développement économique local.

En conséquence, le potentiel économique est faiblement valorisé ce qui limite la création de richesse et d'emploi au niveau local.

Trois ans après la mise en place effective de la décentralisation au Bénin, il importe de s'interroger sur le rôle des communes dans la promotion économique de leur territoire. C'est l'objet de la présente « étude sur le rôle des communes dans la promotion économique local et la valorisation des filières porteuses ».

Cette étude s'efforce de répondre aux quatre grandes interrogations ci-après :

- Quelles sont les potentialités économiques de chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles porter elles-mêmes les actions ou les déléguer à d'autres acteurs ? Lesquels ? Quelle instance de dialogue avec les acteurs économiques ?

- Quels procédures, dispositifs, actions ou outils la commune doit-elle développer pour répondre le mieux possible aux attentes des acteurs économiques ?

Réalisée par le cabinet Afrique Conseil, cette étude est financée par le PRODECOM, et vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

Au terme de cette étude, il est attendu que :

- les communes connaissent leur rôle dans la promotion économique de leur territoire ;
- les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- les communes disposent de monographie économique de leur territoire.

L'étude est conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un Comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement économique local. Elle est exécutée en six principales étapes que sont :

- Etape 1 : Préparation et planification de l'étude : mise en place de l'équipe de pilotage, cadrage de la mission avec le commanditaire, planification et validation de l'agenda de déroulement de l'étude, collecte de la documentation dans les structures ministérielles (MAEP, MICPE, MSP, ...), des institutions partenaires au développement (SNV, ProCGRN & PGTRN/GTZ.....)
- Etape 2 : Collecte des données sur les expériences de développement local au niveau des communes sur la vie économique (filières : acteurs impliqués, organisation, problématique, rencontre avec les personnes ressources) et dans les domaines socioculturels. Cette collecte a été faite aux moyens d'entretiens avec les élus locaux et le personnel technique de la mairie, les responsables des services déconcentrés et les responsables d'ONG et de projets intervenant dans le développement de la commune

- Etape 3: Réalisation des ateliers régionaux par zone agro écologique (8)
- Etape 4 : Elaboration des monographies économiques communales sur la base des données recueillies au cours des étapes précédentes ;
- Etape 5 : Réalisation d'un atelier national de validation des résultats de l'étude au quel ont pris part les élus locaux, les membres du Comité de Suivi, les représentants des structures publiques et privées chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la cellule du FED et du PDM etc.....
- Etape 6 : Elaboration du rapport définitif de l'étude

Le présent document rend compte du rapport de la monographie économique de la Commune de Cobly et est structuré outre l'introduction, en huit chapitres à savoir :

Chapitre 1 : Cadre physique et administratif

Chapitre 2 : Population

Chapitre 3 : Organisation sociale

Chapitre 4 : Secteurs sociaux

Chapitre 5 : Activités économiques

Chapitre 6 : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation du budget communal

Chapitre 7 : Stratégie de valorisation des filières porteuses

Chapitre 8 : Conclusion et recommandations

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Situation géographique et cadre physique

La Commune de Coby située au Nord-ouest du Bénin dans le Département de l'Atacora est limitée au Nord par la Commune de Matéri, au Sud par la Commune de Boukombé, à l'Est par la Commune de Tanguiéta et à l'Ouest par la République du Togo.

Elle couvre une superficie d'environ 825 km². Elle jouit d'un climat de type soudano-Guinéen avec une saison sèche allant de Novembre à Avril et une saison pluvieuse de Mai à Octobre. La température moyenne est d'environ 27°C avec des variations de 17°C à 35°C. Elle connaît de fortes amplitudes thermiques, surtout pendant l'harmattan.

Les précipitations, d'une hauteur moyenne de 1.000 mm par an, sont irrégulièrement réparties tout au long de la saison pluvieuse, ce qui constitue un handicap pour l'agriculture.

Coby est situé dans la pénéplaine du Gourma qui s'étend sur le Togo et le Burkina Faso et dont l'altitude varie entre 200 à 300 mètres. Les chaînons montagneux de Coby vers Manta, de Coby vers Korontière et de Kountori vers Korontière traversent et divisent cette pénéplaine en quatre franges. A ces chaînons s'ajoutent quelques dômes d'amphibolites et d'ortho gneiss parsemés dans la région. Bien que située hors de son territoire, la chaîne montagneuse de l'Atacora qui atteint par endroits plus de 500 mètres d'altitude, isole Coby du reste du Département, à l'instar des trois autres commune limitrophes.

On distingue quatre types de sols dans la Commune de Coby :

- les sols minéraux bruts caractérisés par une absence presque totale d'évolution pédologique. Ils se rencontrent au sommet des chaînons montagneux ;
- les sols peu évolués à tendance ferrugineux; ils occupent une étendue appréciable de la superficie de la Commune. Ils se subdivisent en trois sous-groupes :
 - les sols non concrétionnés sur schistes quartzeux, riches en éléments chimiques, à hydromorphie marquée, avec une faible teneur en éléments grossiers de plus de 2 mm ;
 - les sols non concrétionnés sur quartz à grains fins; ils occupent les faibles pentes et certains sommets ;
 - les sols non concrétionnés sur colluvions issues des grès-quartzites et jaspes; ils sont souvent associés à des sols rouges moyennement concrétionnés. Ils occupent les pentes de 1 à 2 % et sont intensément cultivés.

- les sols concrétionnés qui se subdivisent en:
 - sols concrétionnés sur schiste en plaquettes à l'Ouest et au Nord,
 - sols concrétionnés sur schistes quartzeux vers la région de Tanguiéta.
- les sols hydromorphes qui se présentent sous forme de bas-fonds plats et larges; ils sont riches en éléments chimiques. Ils présentent une bonne perméabilité dans les horizons humifères et une bonne teneur en matières organiques (plus de 2% sur les sols non cultivés et 1 % sur les sols très exploités). En général, ce sont des sols sous-exploités avec des jachères allant jusqu'à plus de 20 ans. Ils se subdivisent en :
 - sols hydromorphes sur micaschistes
 - sols hydromorphes sur schistes en plaquettes jeunes.

Malgré la faible vitesse d'écoulement des eaux de pluie, on observe des effets de l'érosion hydrique aux pieds des collines et sur les sols en exploitation agricole.

La morphologie de la région en forme de plaine explique l'absence de grands cours d'eau. Toutefois, de nombreux petits cours d'eau saisonniers alimentent la Commune de Cobly et tarissent en général entre Décembre et Mars.

Le couvert végétal a subi une forte dégradation anthropique à travers l'exploitation agricole et les feux de brousse. Ainsi, malgré la pluviométrie relativement bonne dans la région, la végétation primaire a disparu et a laissé place à une savane arbustive dont les principales essences dans les différentes strates sont :

- **Strate graminée:** l'*Andropogon gayanus*, l'*Impérata cylindrica*, l'*Hyparrhenia*, le *Kempferia aethiopica*, le *Pennisetum* et les graminées hydrophiles ;
- **Strate arbustive:** le *Terminalia glanscena*, l'*Acacia papaya*, le *Gardenia ternifolia*, l'*Acacia maerostachia*, le *Cajanus cajan* et le *Guiera senegalensis* ;
- **Strate arborée:** le *Butyrospermum parkii* (karité), le *Parkia biglobosa* (néré), l'*Andansonia digitata* (baobab), le *Borassus ethiopicum* (rônier), le *Khaya senegalensis* (caïlcédra), *Mangifera indica* (manguier). En dehors de quelques bois sacrés, on observe de petites "forêts" galerie le long de certains cours d'eau saisonniers.

1.2 Cadre Administratif

Ancienne Commune du District de Tanguiéta, Cobly est née du découpage administratif de mai 1978 qui a fait d'elle un district rural et ensuite une sous-préfecture à l'avènement de la démocratie.

1.2.1 Aspect administratif

La commune de Cobly est subdivisée administrativement en quatre arrondissements et 26 villages.

Le tableau 1 donne la répartition des villages par arrondissement.

Tableau 1: Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement

ARRONDISSEMENT	VILLAGE
COBLY	BAGAPODI COBLY KOUKONTOUGA KPETIENOU NANAGADE NOUANGOU OUOROU TOUGA YIMPISSIRI I YIMPISSERI II
TAPOGA	PENTINGA SIENOU TAPOGA ZANNIOURI
DATORI	DATORI KADIENI NAMATIENOU TOKIBI
KOUNTORI	KOUNTORI KPETISSOHOUN NAMOUTCHAGA OKPINTOUHOUN OROUKOUARE OTANONHOUN SINNI TARPINGOU

Source : RGPH3, INSAE (2002)

1.2.2 Services techniques de la mairie et les services déconcentrés de l'Etat

Les services techniques de la mairie de Cobly sont :

- Le Secrétariat Général (SG);
- Le Secrétariat Administratif (SA) ;
- Le Service des Affaires Générales (SAG) ;
- Le Service du Développement Local (SDL) ;
- Le Service des Affaires Financières (SAF) ;
- Le Service de l'Eta Civil et de la Population (SECP) ;
- Le Service de Transmission (ST)
- Le Service des Archives, de la Documentation et de l'Environnement (SADE) ;
- Le Secrétariat Particulier (SP).

Les services déconcentrés de l'Etat qu'on rencontre à Cobly sont surtout le Centre de promotion Sociale, le Centre Communal de Santé, la Circonscription Scolaire, la Brigade de gendarmerie et le Centre Communal de Promotion Agricole. Les domaines d'intervention de chacune de ces structures sont consignés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Services déconcentrés de l'Etat et domaines d'intervention

Structures	Domaine d'intervention
Centre de promotion Sociale	-Appui socio-sanitaire, Surveillance staturaux pondérale des enfants (pesée) -Protection des enfants à travers la lutte contre le trafic et la maltraitance -La protection des femmes à travers la lutte contre le mariage forcé et précoce. -Micro crédit aux femmes et groupements. -Secours aux indigents ; malades et secours sinistres
Centre Communal de Santé	-Soins sanitaires -Vaccinations
Circonscription Scolaire	Gestion de l'enseignement formel au niveau communal
Brigade de Gendarmerie	Sécurité des personnes et des biens
Centre Communal de promotion Agricole (CeCPA)	Encadrement des producteurs et éleveurs
SBEE	Energie électrique

Source : PDC (2003)

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

La population de Cobly est estimée à 46 600 habitants d'après le RGPH3. Avec un taux d'accroissement de 2,8% par an, la densité de la population est de 57 habitants au km². La population active constitue 48% de la population dont 23% d'hommes et 25% de femmes. La répartition de la population par arrondissement et par sexe de la population est donnée dans le tableau 3.

Tableau 3: Répartition de la population de Cobly par arrondissement et par sexe

	Total	Masculin	Féminin
COM: COBLY	46 660	22 421	24 239
ARROND: DATORI	9 615	4 691	4 924
ARROND: KOUNTORI	11 958	5 639	6 319
ARROND: TAPOGA	7 278	3 528	3 750
ARROND: COBLY	17 809	8 563	9 246

Source: RGPH3, INSAE (2006)

Quant à la structure par âge et par sexe de la population, le tableau 4 fournit les détails.

Tableau 4: Répartition de la population de Cobly par âge, par sexe et selon le milieu

	<i>Tous milieux</i>		<i>Milieu Urbain</i>			<i>Milieu rural</i>			
	<i>Total</i>	<i>Masc.</i>	<i>Fém.</i>	<i>Total</i>	<i>Masc.</i>	<i>Fém.</i>	<i>Total</i>	<i>Masc.</i>	<i>Fém.</i>
COM: COBLY	46 660	22 421	24 239	17 809	8 563	9 246	28 851	13 858	14 993
1- 4 ans	7 912	3 995	3 917	2 955	1 473	1 482	4 957	2 522	2 435
5- 9 ans	9 085	4 695	4 390	3 368	1 742	1 626	5 717	2 953	2 764
10- 14 ans	4 975	2 816	2 159	1 969	1 141	828	3 006	1 675	1 331
15- 19 ans	3 732	1 686	2 046	1 484	714	770	2 248	972	1 276
20- 24 ans	3 357	1 265	2 092	1 332	505	827	2 025	760	1 265
25- 29 ans	2 976	1 177	1 799	1 162	482	680	1 814	695	1 119
30- 34 ans	2 545	1 126	1 419	969	438	531	1 576	688	888
35- 39 ans	2 201	981	1 220	851	388	463	1 350	593	757
40- 44 ans	1 793	778	1 015	663	255	408	1 130	523	607
45- 49 ans	1 408	636	772	546	210	336	862	426	436

50- 54 ans	1 146	535	611	430	208	222	716	327	389	
55- 59 ans	723	346	377	328	159	169	395	187	208	
60- 64 ans	874	410	464	312	155	157	562	255	307	
65- 69 ans	524	269	255	202	100	102	322	169	153	
70- 74 ans	571	279	292	212	100	112	359	179	180	
75- 79 ans	208	99	109	87	33	54	121	66	55	
80- 84 ans	239	124	115	60	29	31	179	95	84	
85- 89 ans	70	42	28	26	13	13	44	29	15	
	90- 94 ans	<i>Tous milieux</i>		<i>Milieu Urbain</i>		<i>Milieu rural</i>				
		<i>Total</i>	<i>Masc.</i>	<i>Fém.</i>	<i>Total</i>	<i>Masc.</i>	<i>Fém.</i>	<i>Total</i>	<i>Masc.</i>	<i>Fém.</i>
		61	36	25	27	17	10	34	19	15
95- 98 ans	129	50	79	24	11	13	105	39	66	

Source: RGPH3, INSAE (2006)

2.2 Mouvements de la population

Les mouvements migratoires y sont de types internes et externes, temporaires ou définitifs.

A la recherche des terres plus fertiles, les populations se déplacent d'un village à un autre à l'intérieur de la Commune, surtout vers le village de Siénoù où il existe un potentiel agricole sous-exploité. Elles s'y installent juste pour la campagne agricole ou définitivement. En saison pluvieuse on remarque également une immigration temporaire de la main-d'œuvre agricole constituée essentiellement des jeunes des Communes limitrophes (surtout Matéri) et du Nord Togo.

L'émigration externe se fait à :

- l'intérieur du Bénin, surtout vers les régions du Borgou, du Zou et de l'Atacora-Est;
- l'extérieur du Bénin, surtout vers le Nigeria, le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire.

Les motifs de ces déplacements des populations vers l'extérieur sont souvent la recherche de terres fertiles (à l'intérieur du Bénin) et du travail salarié en vue d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de certains équipements de première nécessité tels que la bicyclette, le poste radio ou les vêtements (à l'extérieur du Bénin). Certains s'y installent définitivement tandis que d'autres reviennent après 4 à 6 mois de séjour.

2.3 Ménages

La commune de Cobly compte 7 065 ménages répartis entre les arrondissements comme suit (cf. Figure 1).

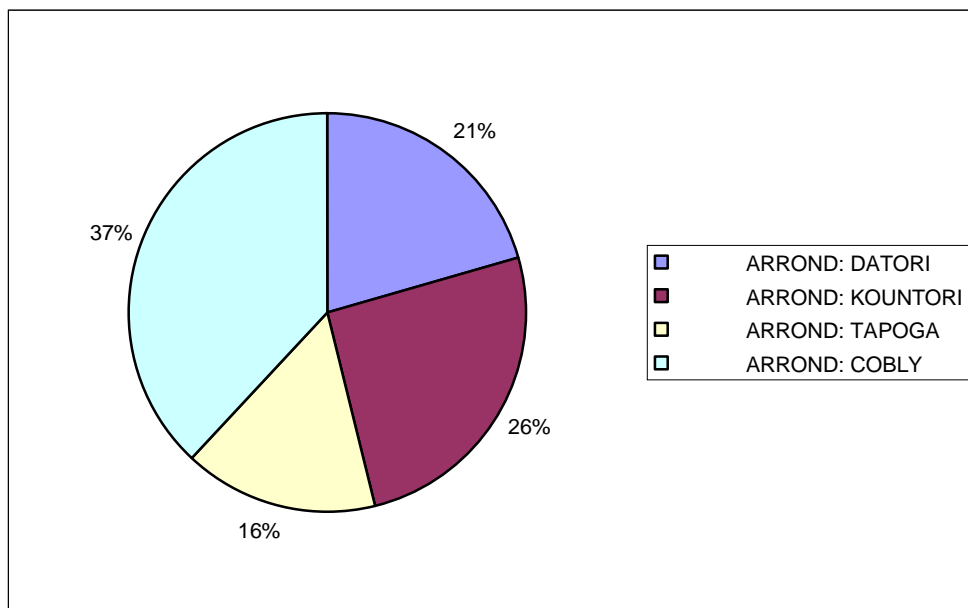


Figure 1: Répartition des ménages par Arrondissement

2.4 Ethnies dominantes

On dénombre dans la commune de Cobly huit (8) ethnies ; les Beberbè majoritaires représentent les 70% de la population. Le reste de la population est composée des ethnies comme les Gamgamba, les Kountimba, les Gourmantché, les Bètamaribè, les Tchokossi, les Peulh et les Dendi.

2.5 Religions dominantes

Les religions dominantes dans la commune de Cobly sont l'animisme, la religion catholique, le Christianisme Céleste, les Assemblées de Dieu et la religion musulmane.

2.6 Habitat

Le type d'habitat est surtout caractérisé de cases isolées. L'éclairage est assuré au moyen du pétrole lampant car l'électricité y est presque inexistante. En effet, l'énergie électrique existe seulement au chef lieu de la commune. Elle ne couvre pas tous les principales artères et n'est disponible que 7 heures par jour (de 18 heures à 1 heure du matin).

On note une absence totale du réseau de la SONEB dans la commune.

Toutefois, grâce à l'intervention de plusieurs acteurs au développement dont le Projet Hydraulique Villageoise, le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PAEPA) de la SNV- Bénin, HAADI et le PDRA II, Cobly dispose aujourd'hui de 54 puits à grand diamètre dont 17 non fonctionnels et 102 forages dont 23 non fonctionnels (voir tableau 5 sur la couverture en eau potable).

Tableau 5 : Couverture en eau potable

Arrondissements	Type de point d'eau			Nombre	Etat			Besoins	Observations (à réhabiliter)	
	Puits à grand diamètre	Forages	AEV		fonctionnel	Non fonctionnel				
						Puits	Pompes UPM			Total
Cobly	13	57	0	70	60	04	06	10	15	10
Datori	12	22	0	34	26	04	04	08	24	08
Kountori	13	15	0	28	17	04	07	11	47	11
Tapoga	16	08	0	24	13	05	06	11	29	11
Total	54	102	0	156	116	17	23	40	115	40

Nota : cette rubrique concerne les pompes UPM forées et datant de plus de cinq ans d'âge. Les pièces de rechange n'étant plus disponible sur le marché

Source : PDC (2003)

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

On ne peut parler de pouvoir politique traditionnel à forte influence dans la commune de Cobly.

Toutefois, le 9 novembre 2002, le Roi de Cobly a été intronisé. Son pouvoir reste limité à l'organisation des fêtes traditionnelles pour lesquelles il invite les différents chefs de culte.

3.2 Organisation de la société civile

L'organisation de la population pour faire face aux questions de son développement n'est pas une activité nouvelle dans la Commune de Cobly. Ainsi, en dehors des organisations de type traditionnel, notamment l'entraide et les invitations, on dénombre plusieurs institutions/organisations de type "moderne" dans plusieurs secteurs socio-économiques. La plupart d'entre elles ont été créées sur stimulation d'intervenants extérieurs, notamment les projets et les ONG.

Les organisations de la population les plus importantes sont:

- **Les Groupements Villageois (GV et GPA):** au nombre de 72 leur création remonte à la période d'organisation de la filière arachidière dans les années 1970. Bien qu'ayant comme attribution principale la promotion du monde rural dans tous les domaines, leurs activités se sont limitées à la commercialisation des produits dans les filières organisées. Ainsi, après l'interruption de la commercialisation de l'arachide par l'Etat, la plupart d'entre eux étaient devenus non fonctionnels. Actuellement, avec l'introduction du coton, il est noté une redynamisation progressive au niveau de certains de
- **L'Union Communale des Producteurs (UCP):** le rôle de cette institution paysanne est d'assurer certaines fonctions de prestation de services et d'encadrement dans le cadre du transfert des compétences du CARDER vers les producteurs. Dans un passé récent, elle était très peu fonctionnelle. Depuis 1996 elle est très active dans l'approvisionnement des paysans en intrants agricoles.
- **Les Organisations Paysannes de Gestion des Filières (OPGF):** au nombre de 13 dont une union, elles s'attèlent à la promotion des filières agricoles locales (riz et arachide) depuis l'étape de production jusqu'à la commercialisation en passant par l'approvisionnement des membres en intrants agricoles.
- **Les Comités de Gestion des Centres de Santé (COGEA) :** à raison d'un par arrondissement, ils sont responsables de la gestion rationnelle des patrimoines des centres de santé y compris les produits pharmaceutiques et les moyens d'évacuation.

- **L'Union pour le Développement de la Commune de Cobly (UDCC)** : son rôle est de mobiliser les fils de Cobly à tous les niveaux en vue de promouvoir le développement de la Commune.
- **Les Associations des Parents d'élèves (APE)**: au nombre de 39 (une par établissement scolaire), elles représentent les parents d'élèves et collaborent avec les enseignants pour la résolution des problèmes des établissements, y compris ceux liés aux infrastructures.
- **L'Association Communale des Parents d'Elèves (CAPE)** : Elle représente les parents d'élèves et contribue à l'amélioration de la scolarisation au niveau de la Commune.
- **La Sous-commission Linguistique M'Bernè** : son rôle est de promouvoir et de veiller à la qualité de l'alphabétisation en langue M'Bernè.
- **Le Comité Villageois d'Approvisionnement en Eau Potable** : ces comités n'existent que dans les villages ayant bénéficié d'un puits ou d'un forage ces dernières années. Ils sont responsables de l'organisation des populations pour l'implantation et la gestion des points d'eau. Très peu d'entre eux sont actifs, surtout en ce qui concerne l'aspect gestion des points d'eau.

Les autres que l'on peut citer sont aussi : L'OCJ, l'ASSERCO, l'AJEDEC, le CEF, les CECA.

- **L'Organisation Communale des jeunes (OCJ)**

On peut en outre citer **l'UNACOB** et **l'UCTIB** qui sont des syndicats des transporteurs routiers et le groupement de tontine de tchoukoutou,

3.3 Structures d'accompagnement du développement de la commune

Depuis 1991, les actions de développement ont connu un regain d'intérêt dans la Commune de Cobly. Ainsi, plusieurs projets de développement ont vu le jour. La synthèse de ces différentes structures ainsi que leurs domaines d'intervention sont résumés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Structures d'intervention dans la commune de Cobly

Intervenants	Domaine d'intervention	Partenaires locaux	Types de relations	Observations
Intervenants internes				
APDD	Hygiène, assainissement, Education et agriculture durable et AGR	Communautés	contractuel	
ODES	Micro finance	Communautés	contractuel	
APAE	Agriculture, Education	Communautés	contractuel	
Progrès				
CLCAM	Epargne et crédit	Communautés		
Projets et autres intervenants externes				
LISA	Sécurité alimentaire, renforcement des capacités	Communauté et ONG	- Appui conseil - Appui méthodologique - Appui technique	
SNV	renforcement des capacités	Communes et ONG	Contractuel	
PRODECOM	renforcement des capacités des communes	Communes	Contractuel	
PDRT	Agriculture	Communauté	Encadrement	
BUPDOS	Micro finance et infrastructure socio communautaires	Communauté	Contractuel	
CRS	Education	APE	Contractuel	
PAM	Sécurité alimentaire	Communauté et assistance	Assistance	
AGeFIB	Micro finance et infrastructure socio communautaires	Communauté	Contractuel	
PPLS	Santé	Communauté	Contractuel	
SIL	Alphabétisation, traduction et linguistique	Communauté	Assistance	
Ministère de	Infrastructure	Communauté	Assistance	

Intervenants	Domaine d'intervention	Partenaires locaux	Types de relations	Observations
Jésus				
Cellule CPAN				
CIPEN	Micro finance	Communauté		
PADPPA	Pêche artisanale	Communauté	Encadrement	
PAMRAD				
PADEAR	Eau et assainissement	Communauté		
PROTOS	Eau et assainissement	Communauté		
Aide et Action	Education	Communauté	Assistance	
Services déconcentrés de l'Etat				
CPS	Protection sociale	Population et ONG	collaboration	
Brigade	sécurité	Toute la population		
CCS	Bien être social	communautés		
Service alphabétisation	Education	communautés	Formation	
CeCPA	Agriculture, élevage et pêche	Communautés	Encadrement et formation	
Circonscription scolaire	Education	APE et enseignants	Encadrement	
AGETIP	Infrastructures	Communautés	contractuel	

Source : PDC (2003) + Enquêtes (2006)

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

Les quatre centres de santé publics (un par Arrondissement) et un privé dont dispose la Commune ne dispensent que des soins de santé primaires. Cependant, on note la présence à Tanguiéta (35 km de Cobly) de l'hôpital Saint Jean de Dieu, hôpital de référence, l'un des centres hospitaliers les plus équipés du Bénin. Mais ses tarifs très élevés rendent l'accessibilité difficile. L'évacuation des cas graves vers ce centre est assez difficile à cause du manque d'ambulance pour le centre de santé de Cobly. A ce besoin, viennent s'ajouter les problèmes d'infrastructures sanitaires, d'équipement, de matériel de travail (radio de communication) et du personnel qualifié permanent.

Avec tous ces problèmes, on remarque que parmi les nombreux partenaires au développement, seul le PPLS s'intéresse au secteur de la santé.

Le tableau 7 donne la couverture sanitaire de la commune.

Tableau 7: Couverture sanitaire de la commune

Arrondissement	Type de centre	Etat		Personnel				Equipement et matériel		Observations
		bon	délabré	Médecin	Infirmier	Sage femme	Autres	Suffisant	Insuffisant (préciser)	
Cobly	Centre de Santé d'Arrondis (CSA)		X	0	03	01	09	X		
	Centre de Santé privé Nanagadé	X		0	01	0	03	X		Manque de maternité
	UVS Tanda	X		0	0	0	02			
	UVS Ouorou	Pas de bâtiment		0	0	0	02			
Datori	Centre de Santé d'Arrondis.	X		0	2	0	03			
	UVS Namatiénou	Pas de bâtiment		0	0	0	02			Il existe trois autres UVS non fonctionnelles à Tokibi, Coré et à Kadiéni
	UVS de Matalè	Pas de bâtiment		0	0	0	02			
Kountori	Centre de Santé d'Arrondis.	X		0	02	0	3			
Tapoga	Centre de Santé d'Arrondis.	X		0	02	0	02	X		Toit du logement de sage femme détruit en partie
	U.V S Pétinga	-	-	0	0	0	0		N'existe pas	
	U.V S Siénou	-	-	0	0		0		N'existe pas	
	U.V S Zaniouri	-	-	0	0	0	0		N'existe pas	

Source : PDC (2003)

4.2 Action sociale

En ce qui concerne l'action sociale, le Centre de Promotion Social dans les domaines ci-après :

- Appui socio sanitaire ;
- Surveillance staturaux pondérale des enfants (pesée) ;
- Protection des enfants à travers la lutte contre le trafic et la maltraitance ;
- La protection des femmes à travers la lutte contre le mariage forcé et précoce ;
- Micro crédit aux femmes et groupements ;
- Secours aux indigents ; malades et secours sinistres

Comme autres structures intervenant dans le domaine du social, on peut citer :

- Le Centre MARIA LAURA des Sœurs Sainte Marie qui dispose d'une école primaire, d'un internat et un centre de formation artisanale en tricotage, couture, tissage, élevage et en savonnerie.
- Le collège catholique doté d'internat pour les garçons. Cette initiative est née pou pallier au problème d'éloignement des villages de provenance du collège d'enseignement général (CEG) situé au chef lieu de la commune.
- UNIDEA intervient dans le domaine de la santé à travers la construction d'un centre de santé et de son équipement. Aussi, cette structure a doté de motos tous les centres de santé aussi bien publics que privés.

4.3 Education et formation

Sur le plan scolaire, la Commune compte 40 écoles primaires, une école maternelle et un Collège d'Enseignement Général (CEG) sis au chef lieu de la Commune. En plus de ces établissements scolaires officiels, on dénombre aussi des écoles informelles créées dans les quartiers les plus importants de la Commune. N'étant pas reconnues par l'Etat, elles sont démunies tant sur le plan matériel que sur celui du personnel. Sur ce dernier point, les autorités administratives ont procédé au recrutement d'animateurs très peu expérimentés pour l'encadrement des enfants; ce qui n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'enseignement. Cette catégorie de personnel est à la charge des parents d'élèves ce qui pose le problème de rémunération.

Le tableau 8 donne l'évolution des effectifs des écoliers et enseignants de la commune entre 2000 et 2003.

Sur le plan des infrastructures, bon nombre d'écoles sont encore en matériaux précaires (cf. tableau 9).

D'une manière générale, les écoles de Cobly souffrent d'une insuffisance de personnel qualifié et d'équipement adéquat.

Tableau 8: Evolution des effectifs écoliers et enseignants dans la commune de 2000 à 2003

Niveaux	Année scolaires				
		2000-2001	2001-2002	2002-2003	
Primaire	Effectif écoliers	Filles	1.338	1.459	2.100
		garçons	4.203	4.446	5.138
		Total	5.590	5.905	7.238
	Effectifs Personnel	Permanents	41	41	39
		Contractuels.	56	52	47
		Communautaires.	00	00	24
		Total	97	93	110
	Nombre d'écoles	Officielles	34	35	37
		Informelles	00	00	02
		Total	34	35	39
	Nature des modules	Définitifs	-	-	38
		Précaires	-	-	27
	Secondaire	Effectif élèves	Filles	30	44
garçons			314	444	477
Total			344	488	536
Effectifs Personnel		Permanents	04	04	03
		Contractuels	2	00	00
		Communautaires	02	02	05
		Total	08	06	08
Nombre de classes (cours pédagogiques)		Officielles	10	10	10
Nature des modules		Définitifs	04	04	04
		Précaires	00	00	00
Maternelle	Effectif élèves	Filles	18	24	42
		Garçons	22	26	33
		Total	40	50	75
		Permanents	01	01	01

Niveaux	Année scolaires			
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
Effectifs Personnel	Contractuels	01	00	00
	Communautaires.	00	00	01
	Total	02	01	02
Nombre de classes (cours pédagogiques)	Officielles	02	02	02
Nature des modules	Définitifs	01	01	01
	Précaires	00	00	00

Source : PDC (2003)

Tableau 9 : Situation des infrastructures et équipements scolaires dans la commune

Arrondissements	Effectifs			Nbr écoles	Nat. modules		Personnel			Mobilier	Observations
	Filles	Garçons	Total		Défini	Préc.	Perman.	Contrac	Comm.		
Cobly	869	2.158	3.027	16	43	19	17	19	16		
CEG	59	477	536	01	03	00	03	00	05	300	Insuffisance de personnel qualifié, de mobilier et de modules de classes.
CESE	42	33	75	01	01	00	00	00	01		
Datori	354	903	1.257	07	08	02	09	08	07	433	
Kountori	569	1.209	1.778	10	18	16	07	11	08	744	
Tapoga	334	903	1.237	07	07	03	07	07	07	893	
Total	2.227	5.683	7.910	42	80	40	39	45	38		Quatre modules en semi dur dont un est inachevé à Namatiénou

Source : PDC (2003)

Il existe un seul centre de formation dans la commune de Cobly, il s'agit du Centre de Promotion Rurale de Nanagadé situé dans le chef lieu de la commune.

4.4 Arts, culture, sports et loisirs

4.4.1 Arts et culture

La commune de Cobly regorge des mêmes cérémonies et rituels d'initiation que la commune de Boukombé. Parmi celles-ci on peut citer : Difouani, Dikountri, Tatchèta, Dissori, Ditenri, Tibéti, Dikou, Moussétié, Koutchati, Dikpantri, Tissédouti, etc...

Ce sont des manifestations culturelles qui drainent du monde.

4.4.2 Sports et loisirs

On distingue le sport traditionnel (lutte traditionnelle) en nette disparition et le sport moderne dominé par le football. Les jeunes s'adonnent surtout à la pratique du football mais il n'existe aucun terrain de football aménagé dans la commune de Cobly bien que la municipalité ait rendu disponible de l'espace.

CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

L'économie de la Commune de Cobly repose sur l'agriculture qui occupe plus de 90% de la population active. Elle constitue avec l'élevage la principale source de revenus du monde paysan.

Les principales cultures pratiquées sont les céréales (sorgho, petit mil, maïs, riz), les légumineuses (arachide, haricot, voandzou) et les tubercules (igname) qui sont bradés hâtivement sur les marchés juste après la récolte. Le sorgho, le petit mil, l'arachide, l'igname sont considérés en général comme des cultures réservées aux hommes, tandis que le voandzou, le haricot et le riz sont des cultures traditionnellement réservées aux femmes.

Depuis l'arrêt de la commercialisation de l'arachide et du riz par l'Etat en 1988, plus aucune autre filière agricole adaptée à la région n'est convenablement organisée. Les tentatives de réorganisation des paysans autour de ces deux cultures n'ont pas encore abouti.

Cependant, ces dernières années on constate un effort d'introduction du coton. Bien que les superficies de cette culture ne cessent de s'accroître, la production obtenue demeure faible pour plusieurs raisons dont apparemment l'inadaptation pédologique et la faible maîtrise des techniques par les producteurs.

En général, les pratiques agricoles sont de types traditionnels avec l'utilisation des moyens, pour la plupart, rudimentaires. Ces pratiques traditionnelles ajoutées à la pression démographique ont provoqué au fil des années une dégradation des terres. La conséquence en est une baisse considérable des rendements qui, ajoutée à l'absence d'une gestion rationnelle de la production agro-pastorale par les ménages entraîne des déficits alimentaires périodiques. Malgré ces difficultés, au vu des potentialités existantes encore dans l'agriculture, une intervention concertée dans ce secteur pourrait renverser sa tendance actuelle. C'est ce que tentent de faire le CeCPA, le projet LISA, PAMRAD, APDD, PAE, A-VACAREL et le PDRT.

Le financement agricole est assuré par la CLCAM mais il faut reconnaître que le manque de crédit équipement constitue un frein énorme à la promotion de l'activité agricole.

Les productions des différentes spéculations sont consignées dans le tableau 10.

Tableau 10 : Statistiques agricoles de 1998 à 2004

Cultures	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod
Mais	2174	1860	4043	2986	1963	5863	2970	1463	4346	2747	1469	4036	2710	1611	4367	2914	1622	4727
Sorgho	1795	900	1616	2204	870	1918	2486	947	2354	1820	950	1729	2371	2948	6989	2663	832	2216
Coton	1436	1300	1867	2438	1066	2600	3866	1265	4892	5054	1100	5559	4979	1200	5975	5250	1140	5985
Igname	1290	10000	12900	1523	9400	14316	1759	11800	20756	1767	11500	20321	1852	12567	23275	1964	12500	24550
Petit mil	944	850	802	1347	820	1105	1583	909	1439	1250	795	994	1393	800	1114	1615	730	1179
Arachide	775	1901	1473	1012	1738	1759	1048	1615	1692	1008	1222	1232	797	1250	996	1047	1429	1496
Haricot	737	900	663	1735	780	1353	1862	920	1713	1710	950	1625	2190	956	2094	2645	817	2162
Riz	533	1400	746	734	1199	880	715	1771	1266	403	1799	725	795	2003	1592	678	2245	1522
Voandzou	421	1399	589	658	3468	2282	701	1168	819	585	850	497	770	1501	1156	721	800	577
Gombo	241	5000	1205	298	6040	1800	215	6702	1441	312	837	261	475	8400	3990	518	8459	4382
Tabac	150	653	98	23	652	15	89	685	61	90	211	19	10	400	4	7	571	4
Manioc	149	9000	1341	337	7997	2695	292	9000	2628	103	9000	927	292	10000	2920	197	12000	2364
Piment	149	651	97	159	786	125	118	695	82	165	703	116	110	755	83	111	595	66
Patate Douce	99	7505	743	91	7099	646	86	10000	860	92	8000	736	88	10000	880	102	10000	1020
Tomate	86	7000	602	121	6777	820	113	8150	921	147	8156	1199	65	8138	529	71	8437	599
Fonio	83	506	42	631	475	300	660	450	297	309	450	139	490	471	231	660	452	298

Source : MAEP (2006)

La grande partie des produits agricoles est vendue au moment des récoltes qui coïncident avec les fêtes de fin d'année, obligeant ainsi les producteurs à un bradage de leurs produits pour faire face aux dépenses de l'heure. Les marchés d'écoulement de ces produits sont :

- les marchés locaux de Cobly Centre, de Nanagadé, de Tokibi, de Tapoga et de Kountori
- les marchés hors de la commune : Tanguiéta, Matéri et Boukombé ;
- les marchés hors du Bénin : Gando et N'Konta au Togo.

Les commerçants sortent gagnants sur les producteurs agricoles dans cette activité de commerce puisque les produits achetés à vils prix sont stockés et revendus à des prix double, voire triple en période de soudure.

Ces dernières années, la situation connaît une amélioration relative avec le démarrage de l'organisation de certaines filières agricoles et avec le stockage stimulé par les divers crédits de la CLCAM et des autres institutions de micro finance.

Comme organisations de producteurs par spéculation, on peut citer l'UCPC (Union Communale des Producteurs de Coton) et l'union des Organisations Paysannes de Gestion des Filières (OPGF) qui s'attèlent à la promotion des filières agricoles locales (riz et arachide) depuis l'étape de production jusqu'à la commercialisation en passant par l'approvisionnement des membres en intrants agricoles.

Toutefois, on peut citer pour cette activité agricole dans la commune de Cobly les atouts ci-après :

- Existence d'organisation Paysannes primaires et faïtières notamment les OPGF ;
- Existence d'organisations sociales et institutionnelles ;
- UCPC dispose des expériences en approvisionnement en intrants agricoles.

Comme contraintes à l'agriculture dans la commune, il est à noter :

- Le faible niveau de maîtrise des techniques culturales et post-récolte ;
- Méconnaissance des techniques culturales ;
- Méconnaissance des techniques de conservation des produits vivriers.

5.2 Elevage

La production animale consiste essentiellement en l'élevage traditionnel de bovins, de caprins, de porcins et de la volaille. Selon un recensement réalisé en 2002 par le CARDER- Atacora, la Commune disposait de :

- 8.600 bovins ;

- 12.800 Ovins ;
- 14.800 caprins ;
- 3.700 porcins;
- 35.000 volailles ;
- 18 équins.

La répartition de ces espèces animales par effectif est représentée par la figure 2



Figure 2 : Part de chaque espèce animale dans l'effectif total du cheptel

Faute d'infrastructures vétérinaires adéquates, le développement de ce secteur se heurte périodiquement aux épizooties diverses, notamment la peste et le charbon. Ces dernières années, la production animale est confrontée aux vols fréquents d'animaux, surtout des bovins et les ovins.

Le CeCPA et l'ONG AP-VACAREL s'efforcent d'appuyer les activités d'élevage dans la commune.

L'existence d'aires de pâturage, l'abondance de la biomasse en saison de pluies et la perception des taxes de parcage et de transit des animaux constituent des atouts exploitables pour une promotion de l'élevage.

En général, l'élevage dans la commune de Cobly se heurte à des contraintes ci après :

- Fréquentes épizooties (peste aviaires, porcine et des ruminants) ;
- Manque d'eau d'abreuvement ;
- Difficulté d'alimentation du bétail ;
 - difficulté d'accès aux pâturages
 - manque de couloirs de pâturage
- Faible couverture de la santé animale ;
 - insuffisance de suivi vétérinaire,
 - insuffisance du personnel
 - accès limité et insuffisance aux produits vétérinaires

- insuffisance de formation en technique d'élevage
- Ignorance des avantages des soins vétérinaires
- Accès difficile aux marchés d'écoulement des produits d'élevage ;
- Vol des animaux ;
- Manque de financement des activités d'élevage ;
- Conflits entre agriculteurs et éleveurs ;

5.3 La transformation et stockage

La transformation et le stockage sont des activités de faible envergure dans la commune.

En effet, les techniques de stockage n'étant pas maîtrisées par les producteurs et l'accès étant difficile aux équipements sont entre autres les raisons qui justifient le bradage des produits juste après les récoltes.

Du point de vue de la transformation des produits agricoles, on peut citer les trois (3) décortiqueuses de riz.

Le secteur de la transformation des produits agricoles dispose des atouts majeurs qui sont :

- Disponibilité de certaines matières premières ;
- Disponibilité de ressources humaines (main-d'œuvre).

Les contraintes y afférentes sont :

- Faible disponibilité des équipements et matières premières de transformation ;
- Accès difficiles aux marchés d'écoulement des produits transformés ;
- Non maîtrise de certaines techniques de transformation ;
- Difficulté d'accès au crédit due aux conditionnalités des institutions de microfinance

5.4 Artisanat

L'artisanat demeure également une activité très marginale et ne se limite qu'à la fabrication de quelques objets de poterie et de sculpture. Au cours de ces dernières années, ce secteur a connu une évolution avec la mise sur pied d'une association des artisans regroupant surtout les mécaniciens, les maçons, les menuisiers, les couturiers, couturières, les soudeurs et les coiffeurs de la commune.

Suite à la structuration des artisans en fédération dont au niveau nationale la FENAB, ce secteur a bénéficié des financements des activités de formation de la part de FODEFCA et SWISS CONTACT

Les atouts dont dispose le secteur sont :

- Meilleure position géographique de la commune de Cobly ;
- Existence d'un collectif d'association des artisans à Cobly ;

L'artisanat à Cobly est confronté aux contraintes suivantes :

- Faible disponibilité des matières premières pour les artisans.
 - Insuffisance de bois d'œuvre pour les artisans sculpteurs
 - Manque de matières premières pour les autres catégories d'artisans
- Accès difficile aux financements ;
- Possibilités limitées de perfectionnement à travers les formations.

5.5 Commerce

Le commerce des produits manufacturés est peu développé à tel enseigne que la Commune est ravitaillée par les commerçants en provenance de Tanguiéta et du Togo. Au niveau local, cette activité se limite à quelques petits détaillants d'épices et autres pacotilles.

La Commune de Cobly compte 4 marchés (Cobly-centre, Nanagadé, Tokibii et Datori-centre) dont le plus important est celui de Cobly-centre. En dehors de ce dernier qui a bénéficié d'un aménagement convenable en 1995 par la SNV, les autres sont encore en matériaux provisoires. Toutefois celui de Datori a bénéficié de la construction de quelques hangars en matériaux définitifs. Ce qui, entre autres, explique qu'en saison pluvieuse ou en période de forte chaleur, ils connaissent une animation réduite.

Avant la décentralisation, seul le marché de Cobly était géré par un comité dénommé A.V.E.M.A.C.

Avec l'installation du conseil communal, la gestion des marchés de la commune est revenue à l'administration qui réfléchit à un mode de gestion plus efficace. A noter aussi qu'avec le développement du marché communal, la construction d'une gare routière s'avère indispensable.

Les activités commerciales dans la commune de Cobly dispose des atouts ci-après :

- Abondance relative de la production agricole en période de récoltes ;
- Présence de revendeurs ;
- Existence d'un marché construit ;

- Meilleure position géographique de la commune de Cobly

Les contraintes majeures auxquelles sont confrontées les activités commerciales sont :

- Insuffisance de magasins de stockage ;
- Inorganisation des filières autres que le coton ;
 - manque de politique de fixation des prix des produits agricoles au niveau des producteurs
 - insuffisance des moyens de transport des produits
- Faible organisation au niveau des marchés ;
 - inexistence /manque d'organisation de marché dans certains arrondissements de la commune (Arrondissement de Datori par exemple)
 - Inexistence de marché dans certains arrondissements
- Accès limités aux crédits.

5.6 Transport et communication

Le trafic de transport terrestre est quelque peu faible en dehors des jours de marché où il enregistre un nombre impressionnant de véhicules (de transport en commun de personnes et de marchandises) venant de partout et même du Togo.

Le réseau routier comprend une route inter-Etats reliant Cobly à Gando (Togo), des routes inter- arrondissement et des pistes inter-villageoises.

La route inter-Etats Cobly-Gando qui relie également Cobly à Tanguiéta a été l'objet d'un aménagement en 2000 grâce à l'appui du Ministère des Travaux Publics et des Transports. Cette intervention a facilité l'accessibilité de la Commune de Cobly, donnant ainsi un coup de fouet à l'économie locale. Quant aux liaisons entre la Commune de Cobly et les deux autres Commune environnantes, l'axe Tapoga-Matéri et l'axe Cobly-Boukombé ils sont actuellement dans un état de praticabilité acceptable.

A l'intérieur des arrondissements, durant la saison pluvieuse, plusieurs villages sont coupés du chef-lieu de leur Arrondissement à cause du mauvais état des pistes ou de l'inexistence d'ouvrages d'art de désenclavement adéquats. Malgré les efforts déployés dans ce secteur par des institutions de développement dont le PDR, qui se sont traduits par la construction de quelques ouvrages et l'aménagement d'une trentaine de kilomètres de pistes, les besoins en désenclavement sont loin d'être satisfaits.

En matière de télécommunication, le téléphone a été défaillant jusqu'à fin 2003 où la numérisation de la région devrait favoriser le développement du secteur. Le réseau téléphonique fixe existe avec seulement neuf (9) lignes téléphoniques pour toute la commune. Plus aucun abonnement n'est possible selon les techniciens de BENIN TELECOM SA. Aucun réseau GSM ne couvre Cobly.

Du point des médias de masse, il n'existe aucune radio communautaire à Cobly. La commune est couverte par les ondes de la radio nationale et de la Radio Rurale de Tanguiéta.

En matière de transport et communication la commune dispose des atouts et est confrontée à des contraintes.

Comme atouts, on peut citer :

- Commune frontalière avec les communes de Matéri, Boukombé et Tanguiéta ;
- Existence de comités de désenclavement ;
- Existence de structures organisées de transport ;
- Populations disponibles pour apporter leur contribution à la réalisation d'infrastructures de désenclavement ;
- Existence de routes aménagées reliant les communes frontalières et le Togo.

Les éléments suivants constituent les contraintes, il s'agit de :

- Enclavement des villages : insuffisance de pistes aménagées et d'ouvrages d'art de désenclavement (ponts, dalots.. etc...) ;
- Manque d'entretien courant des pistes aménagées) ;
- Manque de parc automobile) ;
- Essoufflement, désintéressements parfois des populations dans les travaux d'entretien courant des pistes) ;
- Insuffisance de lignes et de services de télécommunication et défaillance courant du seul réseau OPT;
- Inexistence d'une radio rurale (radio de proximité) ;
- Fonctionnement insuffisant des comités de désenclavement ;
- Non émission de la langue m'bermè sur les antennes régionales et nationales ;
- Temps d'émission très court à la radio rurale de Tanguiéta.

5.7 Tourisme et hôtellerie

Les activités touristiques sont de faible importance dans l'économie de la commune de Cobly parce que le potentiel est non exploité. On distingue deux (2) lieux d'hébergement à Cobly Centre et cinq (5) bars restaurants.

Les atouts dont dispose la commune sont notamment :

- Existence de sites touristiques ;
- Richesse du patrimoine culturel et artisanal.

Les contraintes liées au développement du secteur du tourisme et de l'hôtellerie sont :

- Insuffisance de maison de passage ;
- Sites touristiques non aménagés ;
- Manque d'infrastructures hôtelières.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration du budget suit 6 étapes :

Etape 1: Collecte d'informations sur les matières imposables auprès du service des Impôts, de la Recette Perception et de la Mairie. Dans ce cadre, une rencontre est tenue avec les partenaires au développement de la commune pour recueillir les engagements ces derniers (en termes monétaires) vis-à-vis de la commune pour l'exercice à venir.

Cette étape démarre courant Septembre de l'année.

Etape 2: Evaluation du Plan Annuel d'Investissement (PAI) de l'année précédente

Etape 3: Forum budgétaire regroupant les chefs services de la mairie, les Conseillers, les Chefs Services déconcentrés de l'Etat (Receveur Percepteur, Receveur des Impôts, Inspecteur des Impôts, RCeCPA)

Etape 4: Elaboration du budget qui commence par élaboration du PAI exercice suivant.

Etape 5: Validation (vote) du budget par le Conseil Communal. Ensuite le budget est envoyé à la préfecture, autorité de tutelle pour approbation.

Etape 6: Approbation du budget par la préfecture.

6.2 Analyse du budget communal

6.2.1 Analyse globale du budget

L'analyse du budget synthèse de la commune de 1998 à 2002 permet de faire les commentaires ci-après :

- L'épargne brute a connu une amélioration dans le temps sur la période ;
- Aucune recette d'investissement enregistrée sur la période ;
- De sérieux doute pèse sur la capacité d'investissement de la commune ;
- Toutefois, des dépenses d'investissement ont quand même été réalisées en 2001 et en 2002 ;
- La commune n'a en définitive aucune capacité propre d'investissement ; c'est ce qui justifie le concours permanent de l'Etat et des partenaires à travers les micros crédits, les subventions pour la construction s d'infrastructures sociocommunautaires, etc.

Le tableau 11 donne les détails sur les recettes et dépenses de la commune de 1998 à 2002

Tableau 11 : Equilibre financier de la Commune de Cobly de 1998 à 2002

Année	Budget section fonctionnement			Budget section Investissement		Dépenses (4)	Capacité de financement $C=B - 4$
	Recette (1)	Dépenses (2)	Epargne brute $A=(1)-(2)$	Recettes (3)	Capacité d'investissement $B= A+3$		
1998	10.174.273	10.168.252	6.021	-	-	-	-
1999	10.495.859	10.495.380	479	-	-	-	-
2000	14.963.333	14.328.705	634.618	-	-	-	-
2001	35.660.089	31.327.786	4.332.303	?	-	9.151.519	-
2002	22.604.819	20.349.893	3.469.758	-	-	2.989.408	-
TOTAL	93.898.373	86.670.026	8.443.179	-	-	-	-
MOYENNE	18.779.674	17.334.005	1.688.635				

Financement sur fonds propres de la commune

Le budget de la commune de 1998-2002 s'élève en moyenne à 18 779 674 en recettes et à 17 334 005 en dépenses. Les recettes essentiellement fiscales ont à peine financé les dépenses de fonctionnement de la mairie. Sur cinq ans, aucun crédit n'est prévu pour l'investissement. C'est dire qu'aucune action de développement n'a pu être financée par la commune elle-même

L'intervention des partenaires et la contre partie des populations à la base

Le développement de la commune à travers les infrastructures socio-communautaires, le renforcement des capacités des organisations de base a été surtout l'œuvre des acteurs extérieurs à travers divers programmes et projets. Les populations conscientes de la limite financière de la commune et de l'impossibilité de l'Etat à satisfaire leurs besoins, se sont mobilisées pour un montant de plus de 42 millions pour les 5 ans soit une participation annuelle moyenne de 8 400 000 fcfa, répondant ainsi aux exigences de nombreux partenaires tels que la SNV, PADEL, AGDSD, AGeFIB etc

L'intervention de l'Etat

L'Etat a contribué au développement de Cobly de 1998 à 2002 pour un montant estimé à près de 60 millions fcfa. Cette contribution sous forme de subvention est relative à la taxe de voirie, à la subvention salariale et à la substitution de la taxe civique. Parallèlement dans le cadre de programme d'investissement public, l'Etat investit pour la réalisation de nombreuses infrastructures communautaires.

6.2.2 Analyse des sources de recettes de la commune

- Les sources de recettes de la commune sont essentiellement :
- Les droits de place dans les marchés ;
- Les carrières de sable et de latérite ;
- Les spectacles et manifestations ;
- La Taxe de parcage des animaux ;
- Les Taxes de transit des animaux ;
- Les Impôts directs et indirects.

Il faut faire remarquer que ces taxes ne sont pas toujours faciles à collecter. Les problèmes rencontrés lors de leur collecte et les atouts y relatifs sont consignés dans le tableau 12.

Tableau 12: Problèmes et atouts des sources potentielles de revenu de la commune

Rubriques budgétaires	Problèmes	Atouts
Droits de place dans les marchés	Réticence de certaines vendeuses à payer les taxes	-Dépassement des prévisions suite au suivi de la collecte par les conseillers communaux -Investissement pour construire 26 hangars dans les marchés
Carrières	-Beaucoup de clandestins -Prévisions pas souvent atteintes	
Spectacles et manifestations	-Bon nombre des populations ne sont pas informés de l'existence de cette taxe ; -Mauvaise volonté de certains organisateurs de manifestations	
Taxes de parbage	-Refus des Peulhs de faire compter le bétail (tabou) ; -Estimation grossière de l'effectif du bétail ce qui occasionne des manque à gagner	Négociation avec le Peulh pour s'entendre finalement sur un montant forfaitaire
Taxes de transit	-Mauvaise volonté des usagers à payer ; -Les peulhs refusent de payer la taxe de transit après paiement de taxes de parbage.	
Impôts indirects et directs	Incivisme fiscal	Paiement après poursuite

Source : Service financier de la Mairie (2006)

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

7.1 Définition et critères de choix des filières porteuses

7.1.1 Définition d'une filière

Le concept de filière est initialement considéré comme un attribut des productions agricoles.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. Le concept s'est peu à peu élargi à d'autres activités.

La filière désigne les activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

7.1.2 Les critères de choix des filières porteuses

Les filières les plus porteuses ont été identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (2) grandes catégories :

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité intérieure et extérieure de la filière, notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective ;
- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective ;
- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.) ;
- Les effets induits ou la contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emploi.

➤ La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois (salariés et auto emplois) est une priorité nationale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit ici par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Le choix des secteurs, branches et filières porteurs a été effectué à la lumière d'une étude diagnostique de l'économie nationale, en tenant compte de l'ensemble des critères susvisés.

7.2 Les étapes d'analyse des filières

En amont de l'analyse, le travail commence par la collecte d'informations.

Il s'agit d'abord de rassembler et d'analyser la documentation, puis sur ces bases, de compléter l'information et d'en assurer la mise à jour par le travail de terrain comprenant enquêtes et interviews chez les intervenants de la filière.

L'analyse de filière proprement dite couvre les étapes suivantes qui sont développées ci-après :

Etape 1. Identification d'une filière selon la zone agro écologique.

Il s'agit de faire le diagnostic des potentialités de la zone. Autrement, il faut définir les potentialités existantes, les activités menées, les ressources disponibles, les contraintes et opportunités, les habitudes et coutumes, etc. Le diagnostic permet de définir ou d'identifier la filière. Les étapes suivantes permettront d'apprécier si elle est **porteuse ou non**.

Etape 2 : Analyse fonctionnelle.

C'est la détermination des agents ou acteurs présents et leurs fonctions respectives (circuits, intervenants, flux).

Etape 3 : Analyse sociologique de la zone et des produits en présence

Etape 4 : Analyse de la commercialisation : modalités de commercialisation et appréciation des débouchés du produit

Etape 5 : Analyse de la transformation : la technologie et le degré de sa maîtrise

Etape 6 : Analyse de la fonction de stockage : les possibilités existantes, les pertes et les coûts

Etape 7 : Analyse financière (analyse des coûts et de la valeur ajoutée)

Etape 8: Analyse des politiques, des possibilités d'emplois et analyse économique relative aux prix de référence avec la matrice d'analyse des politiques (MAP).

Etape 9 : Analyse institutionnelle : les structures d'accompagnement de la filière

Etape 10 : Synthèse de toutes les analyses précédentes pour aboutir à une conclusion qui permet de classer la filière comme porteuse ou non.

Remarquons que la question de recherche est transversale et se rapporte à chacune des étapes.

En aval du travail d'analyse, les résultats fournis par l'analyse de filière permettent :

- l'analyse de la problématique de filière (diagnostic stratégique basé sur les problèmes et contraintes perçues par les acteurs),
- la « macro gestion » de filière (gestion des mesures politico- administratives, réglementaires, législatives ou économiques concernant la filière, ...)
- la « micro gestion » de filière (partenariat, organisation des agents pour améliorer les résultats dans la filière...).

Types d'informations à recueillir

Niveau ou stade de la filière	Informations
Niveau fonctionnel	Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ?
Transformation	volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts
Stockage	Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.
Commercialisation	prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence
Coût de filière	coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié
Diagnostic de filière	informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

7.3 Identification des filières porteuses de la commune de Cobly

7.3.1 Filières porteuses dans la commune Cobly

Le processus d'identification des filières porteuses s'est faite lors de l'atelier régional de qui a regroupé les communes de la **Zone Ouest Atacora** ou Zone agro écologique n°4. Le choix des filières porteuses et de la filière levier s'est fait au moyen des travaux de groupe entre participants d'une même commune (opérateurs économiques, producteurs agricoles, agents de services déconcentrés de l'Etat, élus locaux). Les résultats de l'identification des filières porteuses et des filières leviers de la zone n° 4 figurent en annexe.

Sur la base des critères cités ci-dessus, les cinq filières porteuses de la commune de Cobly sont par ordre de préférence le maïs, le riz, l'arachide, l'anacarde, la carrière de sable (cf. Tableau 13). On retient qu'en général, les raisons qui justifient ces choix sont l'existence des conditions agro écologiques propices (sols et climat) et l'existence de marché d'écoulement à l'intérieur du Bénin et dans les pays voisins.

Tableau 13: Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement de la commune de Cobly et les raisons du choix

Communes	Filières	Raisons
Cobly	Maïs	Climat et sols favorables, connaissance des techniques culturelles par les paysans
	Riz	Disponibilité de bas fonds, connaissance traditionnelle de la culture
	Arachide	Sol et climat favorables, connaissance des techniques culturelles
	Anacarde	Climat et sol favorables, facilité d'obtention des plants, début d'organisation de la filière
	Carrière de sable	Disponibilité naturelle, disponibilité du marché d'écoulement

Source : Résultats des travaux de l'atelier régional zone Ouest Atacora , février (2006)

7.3.2 Filière levier de développement de la commune de Coby

Le terme de filière levier correspond au choix de la filière porteuse, charnière et capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes ;

De ces cinq filières, la commune de Coby retient le maïs comme filière levier sur lequel doit se baser un début de promotion de son économie locale (cf. Tableau 14). Les raisons qui ont présidé aux choix de ces filières sont, la raison avancée est l'existence de marché d'écoulement à l'intérieur du Bénin et à l'extérieur (Togo). Toutefois, il a été énuméré des risques liés d'une part au manque de volonté politique réelle pour un développement de la filière et d'autre part l'organisation adéquate de la filière (cf. tableau 14).

Tableau 14: Le choix de la filière levier pour la commune de Coby et pour la zone 4

	Filière levier	Raisons	Risques
Coby	Maïs	Marché d'écoulement existe à cause de la proximité du Togo	Manque de volonté politique et d'organisation adéquate
Zone 4	Riz	Disponibilité de bas fonds, pratique traditionnelle de la culture, possibilité d'écoulement, consommation locale	

Source : Résultats des travaux de l'atelier régional zone Ouest Atacora, février (2006)

7.4 Stratégies de valorisation de la filière levier : le maïs

7.4.1 Caractéristiques de la filière

Le maïs représente environ $\frac{3}{4}$ de la production céréalière du Bénin. Vingt deux (22) variétés sont cultivées, dont 16 variétés locales ; entre 20 % et 40% des producteurs utilisent des variétés améliorées. La réticence à l'adoption de variétés améliorées est sources de baisse de fertilité des sols, de la qualité organoleptique, de la faible résistance aux parasites. L'adoption des variétés améliorées exige l'adoption de plusieurs changements sur le plan techniques, organisationnel et cultureux pour obtenir les résultats escomptés. L'adoption des variétés améliorés sont plus avancés dans l'Atacora, le Zou et le Borgou.

La production est en nette augmentation. Le cycle cultural varie entre 1,5 à 4 mois. Les pertes de stockage à la ferme sont de 20 à 40 %. Environ 56 % de la production utile sont commercialisées.

7.4.2 Organisation de la filière et les principaux acteurs

La production du maïs est faite par environ 150 000 à 250 000 ménages-producteurs. 95% des chefs d'exploitation sont des hommes et 5% de femmes. Ces dernières cultivent 11% des superficies et produisent 11% de tonnage. Les infrastructures de stockage du maïs sont en nombres insuffisants. La filière connaît une absence d'organisation des acteurs. Néanmoins certaines Organisations Professionnelle Agricoles ont renforcé leur capacité depuis plusieurs années déjà.

La transformation est artisanale et est largement dominée par les femmes ainsi que le pilage manuel dans des mortiers. Il existe plusieurs moulins dans les quartiers de ville et les villages pour la mouture. La maïserie de Bohicon a une capacité d'environ 30 000 tonnes par an avec à peu près 3% pour le gritz. La SOBEBRA utilise du gritz pour la fabrication de la bière. Les sociétés UBETA à Ouando et AGROTECHNIC à Akassato fabriquent des farines infantiles utilisant entre autres matières le maïs.

La commercialisation est informelle et est dominée par les femmes avec beaucoup d'intermédiaires. Les périodes d'abondance du maïs sont Juillet à janvier et Mars à juin pour la pénurie.

7.4.3 Stratégie de développement de la filière au niveau national

Après plusieurs années de résultats mitigés de promotion pour l'utilisation intensive d'engrais, l'augmentation de la production est maintenant surtout axée sur l'utilisation de semences améliorées et l'utilisation limitée d'intrants. A cet effet des efforts méritent d'être faits afin de :

- Améliorer le stockage au niveau des producteurs et des OPA par la mise au point des techniques améliorées ;
- Améliorer le rendement de la transformation artisanale et semi industrielle par le développement et la diffusion de prototypes d'égraineuses et de moulins plus performants ;
- Améliorer une meilleure pénétration des marchés actuels par l'organisation du système d'information sur les prix et des marchés et la diversification des produits ;
- Faire des ajustements pour augmenter la rentabilité de la filière et mieux en répartir la plus value.

7.4.4 Stratégies communales

Il s'agira pour la commune de favoriser :

- L'organisation des acteurs de la filière en les regroupant. La commune de Cobly a beaucoup d'expériences en matière d'organisation paysannes par filière ;
- Un renforcement des capacités des producteurs et de leur pouvoir de négociation ;
- Une amélioration de la capacité physique et financière de stockage des producteurs de manière à limiter les pertes post-récolte et profiter de la variation saisonnière des prix.

CHAPITRE VIII: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, on retient que la commune dispose des atouts et potentialités de promotion économique qui sont jusqu'alors inexploitées en raison de l'inexistence d'un cadre institutionnel approprié.

Vu l'importance capitale de la promotion de l'économie locale pour le développement de la Commune et les expériences existantes en matière de promotion économique, il est recommandé :

- Que les résultats de cette étude soient restitués à la population tout entière afin de réveiller leur attention sur l'importance d'une organisation des forces locales pour une promotion économique ;
- Que les élus locaux prennent effectivement leurs responsabilités relatives à la promotion économique locale et jouent pleinement les rôles qui leurs sont assignés ;
- Que des études et des investigations plus fines soient conduites sur la demande des élus locaux afin d'opérationnaliser les stratégies communales de développement de la filière levier ;
- Que la mairie de crée une structure de promotion de l'économie locale et la dote de moyens de travail afin que les potentialités existantes soit mieux valorisées sur la base des choix stratégiques faits par la Commune ;
- Le développement économique de la commune ne sera effectif que si les autorités communales concentrent leurs moyens, actions et énergies sur les trois groupes stratégiques que sont : a) les institutions de la commune (services techniques de la commune) ; b) les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et c) les institutions d'appui (institutions de micro finance, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.).

ANNEXES

ANNEXE1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

<p>Etude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses</p>

1. Contexte

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme dispose de ressources financières lui permettant de mettre en place un ensemble de devis-programmes répartis en 4 lignes budgétaires : formation, appui conseil, communication et études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études »

2. Problématique

D'une manière générale en Afrique, les acteurs économiques locaux (promoteurs d'activités génératrices de revenus, micro-entreprises, PME) rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- Environnement non favorable à la création, à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire (absence d'infrastructures adéquates, d'incitations fiscales, de cadre juridique sécurisant, de ressources humaines qualifiées, d'accès au crédit, etc.).
- Secteur privé local faiblement structuré sur le plan professionnel. Il ne constitue pas un interlocuteur et une force de propositions pour les communes et ne peut donc être efficacement soutenu dans son développement.

Ces difficultés que rencontrent les entreprises à développer leur potentiel entraînent une faible valorisation des ressources locales et limitent la création de richesses et d'emplois au niveau local.

Aujourd'hui, suite aux réformes de décentralisation en cours dans différents pays d'Afrique, il est important de s'interroger sur le rôle que les communes ont à jouer dans la promotion du développement économique de leur territoire, sur les contraintes qui limitent leur action et les moyens de lever ces contraintes.

- a. Une première contrainte se situe au niveau de leurs ressources financières. En effet, la décentralisation a souvent transféré des responsabilités considérables aux collectivités locales alors que les ressources financières dont elles disposent ne sont pas suffisantes pour y faire face. Cette faiblesse des ressources financières des collectivités locales est liée à trois facteurs principaux :
 - Premièrement, le système actuel de répartition de la fiscalité locale est pénalisant pour les communes. En effet, l'Etat prélève encore une grande partie des impôts pour alimenter son budget. Ce système limite les ressources des communes et réduit l'impact du développement économique local sur l'augmentation des ressources des communes.
 - Deuxièmement, les subventions de l'Etat aux communes principalement les subventions d'investissement sont faibles voire inexistantes. Elles ne permettent donc pas aux communes de mettre en œuvre des programmes d'investissement nécessaires au soutien du secteur économique.
 - Troisièmement, une grande partie de l'aide internationale destinée aux collectivités locales transite par le budget national ou les ministères sectoriels, limitant les communes dans leurs choix de domaines d'intervention.
- b. Une deuxième contrainte se situe au niveau du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales. En effet, les compétences des communes en matière de développement économique local sont dans certains cas très peu précises et dans d'autres cas très restrictives dans les textes sur la décentralisation. Cette imprécision, cette restriction et ce manque de lisibilité des textes sur les compétences économiques des communes n'incitent pas ces dernières à soutenir les acteurs économiques locaux ni à développer un environnement favorable pour leurs activités.
- c. Enfin une troisième contrainte concerne les ressources humaines des communes. D'une manière générale, les communes manquent de ressources humaines compétentes et de savoir faire en terme de développement économique local. Elles ont ainsi du mal à définir une politique de développement économique et à accompagner sa mise en œuvre (mise en place d'outils, de mécanismes, etc.)

Le développement économique local implique des acteurs multiples, principalement l'Etat, les communes et les acteurs économiques. Il semble difficile de concevoir une politique de développement économique local sans un consensus sur les orientations générales à suivre et une convergence des programmes entre ces différents acteurs. L'absence de stratégie concertée et de priorisation des moyens entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques constitue donc le principal problème pour développer le secteur économique local.

3. Problèmes à résoudre

Actuellement, tous les maires s'attèlent à élaborer leurs plans de développement, non seulement pour satisfaire aux prescriptions de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, mais ils estiment aussi que le PDC est un outil de dialogue et de consensus qui permet de responsabiliser les populations pour leur propre développement.

Il s'agit en fait pour les maires, dès leur installation, de programmer à court et moyen terme des actions prioritaires et indispensables au développement de leurs communes. C'est pourquoi l'approche retenue pour conduire le processus d'élaboration des PDC qui semble d'ailleurs la mieux adaptée, est celle de la programmation « glissante ». Cette approche a le mérite de favoriser une actualisation régulière des PDC en tenant compte des résultats d'analyses ou d'études spécifiques conduites par le PRODECOM ou d'autres intervenants. D'ailleurs le DP « Appui-Conseil » en avait déjà fait mention à la page 12 et à la page 13.

Ainsi, la présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses permettra entre autres d'approfondir l'analyse diagnostique du potentiel économique des communes selon quatre (4) axes principaux:

- Quelles sont les potentialités économiques dont dispose chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques sachant que le cadre juridique et réglementaire est assez peu précis, relativement ouvert dans certain cas et très restrictif dans d'autres ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles porter les actions elles-mêmes ? Déléguer à d'autres acteurs ? Lesquels ? Quelles instances de dialogue avec les acteurs économiques à travers les structures paritaires existantes ou à promouvoir ?
- Quelles procédures, actions ou outils développer pour répondre le mieux possible et au meilleur coût aux attentes des acteurs économiques et favoriser le développement de leurs activités ?

4. Objectifs de l'étude

Aujourd'hui les communes sont confrontées à un enjeu majeur qui est la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des habitants. La définition de stratégies concertées et la priorisation des moyens entre Etat, acteurs économiques et communes doivent permettre à ces dernières de faire face à cet enjeu.

Ainsi, cette étude vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;

- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

5. Résultats attendus

Au terme de cette étude,

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;
- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- Les communes disposent de monographies économiques de leur territoire.

6. Tâches du Consultant

Les consultants devront :

- Avec l'éclairage d'études de cas, définir le rôle de la commune et des autres acteurs dans la promotion du développement économique local sur son territoire ;
- Identifier avec les élus locaux et les acteurs impliqués, les filières porteuses, les opportunités et les mesures incitatives pour leur valorisation ;
- Appuyer les communes dans l'élaboration de leurs monographies économiques.

Ils seront chargés en collaboration avec les élus locaux de préparer et de faciliter les différentes rencontres et échanges nécessaires. Ils procéderont à la restitution des résultats des travaux et en rédigeront les rapports.

7. Profil du Consultant

L'étude sera réalisée par un cabinet ou un bureau d'études local recruté sur appel d'offres local. Le bureau d'études ou cabinet présentera plusieurs équipes multidisciplinaires composées d'experts ayant les profils suivants:

- Un spécialiste en développement économique local ;
- Un économiste ayant des expériences confirmées en matière de valorisation des filières ;
- Un sociologue.

Ces consultants doivent maîtriser la problématique de développement local au Bénin et dans les pays de la sous-région ouest africaine.

Parmi ces experts, le bureau identifiera un chef d'équipe. Ce dernier aura une expérience d'au moins quinze années et une connaissance approfondie du Bénin dans ses réalités locales, urbaines et rurales. Il présentera des qualités éprouvées d'animateur et de gestionnaire d'une équipe multidisciplinaire de consultants.

Le cabinet ou bureau d'études pourrait faire appel à d'autres compétences dont les qualifications sont utiles à l'atteinte des résultats de l'étude.

8. Durée et déroulement de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de **quatre (04) mois**. Elle sera conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement de l'économie locale. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

Etape 1 (15 jours)

Analyse documentaire sur le thème de la promotion du développement économique local : exploitation de la bibliographie disponible au niveau local, national et sous-régional, rencontres avec les personnes ressources, études de cas, etc.

Chaque étude de cas devra comporter les mêmes contenus, afin de favoriser les comparaisons et les analyses transversales.

- Contexte : description du contexte géographique, politique, économique, juridique et réglementaire dans lequel l'expérience a été menée. On développera les éléments de contexte pertinents au sujet traité.
- Historique : d'où vient l'idée ? Dans quelle problématique est elle située ? Comment a-t-elle fait son chemin ? Temps de maturation ? Acteurs concernés par le processus de maturation de l'idée.
- Description de l'expérience : activités conduites (études de faisabilité, réalisations, séminaires et ateliers, communications et méthodes de diffusion), acteurs concernés, supports et outils utilisés (incitation « infrastructurelle », fiscale, aide aux conseils, aide à la formation professionnelle du personnel, contrats d'objectifs), résultats obtenus, coûts.
- Leçons de l'expérience : ce qui a bien marché, les problèmes rencontrés, ce qu'on fera si c'était à refaire, ce que l'on évitera.

Etape 2 (32 jours)

Réalisation de huit (08) ateliers régionaux de réflexion sur la promotion du développement économique local sur la base des résultats de la recherche documentaire, des études de cas réalisées et des voyages d'études et d'échanges d'expériences. Cet atelier réunira les élus locaux, les personnes ressources ayant effectué les voyages d'études, les acteurs économiques locaux et les représentants des projets intervenant dans l'organisation des

filières. Chaque atelier représentant une zone agro-économique homogène pourrait permettre :

- ✓ d'avoir une approche par grande filière ;
- ✓ de confronter les propositions d'actions ;
- ✓ d'échanger sur les études de cas au Bénin et sur les expériences des pays visités en matière de promotion de l'économie locale.

Etape 3 (2 mois)

Elaboration des monographies économiques : les résultats de l'atelier régional notamment le cadrage du domaine d'intervention des communes dans le soutien au développement économique de leur territoire devront permettre à chaque maire d'élaborer la monographie économique de sa commune. Il se fera appuyer par l'équipe des consultants, la commission chargée de l'économie et des finances et les acteurs compétents notamment les EMAC selon une approche participative.

Etape 4 (3 jours)

Réalisation d'un atelier de validation au niveau national du rapport de l'étude par les élus locaux, les membres du comité de suivi, les représentants des structures centrales chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la Cellule FED, les représentants de la Délégation de l'Union Européenne, les représentants des partenaires impliqués, les représentants du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et les personnes-ressources.

Etape 5 (10 jours)

Elaboration du rapport définitif prenant en compte les recommandations et observations de l'atelier de validation.

9. Extrants de l'étude

Les consultants devront produire :

- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires sur le rôle des communes dans la promotion du développement économique local qui sera complété par un résumé des échanges sur les filières porteuses.
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires accompagné du texte sur disquette ;
- Cinq (5) monographies économiques par commune concernée.

ANNEXE2 : SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ATELIER REGIONAL ZONE4

Zone 4 ou Ouest Atacora

Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons

Communes	Nb de présents	Filières	Raisons
Ouaké	4	Maïs	Aliment de base
		Igname	Aliment de base, transformé
		Manioc	Aliment de base
		Aviculture	Commercialisé
		Arachide	Transformation, commercialisation
Djougou	Absente	-	-
Copargo	4	Igname	Aliment de base, sol et climat adaptés
		Manioc	Aliment de base, culture facile
		Maïs	Aliment de base, climat adapté, commercialisation facile
		Anacarde	Climat et sol adaptés, commercialisation en voie d'organisation
		Coton	Producteurs organisés, formés, regroupés
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté
		Riz	Disponibilité de bas fonds, culture pratiquée par tous les ménages
		Maïs	Sol adapté, rendement meilleur
		Tourisme	Existence des sites touristiques
		Aviculture	Pratiqué par tous les ménages
Matéri	3	Riz	Disponibilité de bas fonds, marché d'écoulement disponible (ce marché peut s'étendre jusqu'au pays du Sahel)
		Arachide	Les sols s'y prêtent, le marché d'écoulement existe
		Elevage de petits bétails (volaille, caprin, ovin, porcin)	Rusticité des animaux élevés, marché d'écoulement disponible
Cobly	4	Maïs	Climat et sols favorables, connaissance des techniques culturales par les paysans

Communes	Nb de présents	Filières	Raisons
		Riz	Disponibilité de bas fonds, connaissance traditionnelle de la culture
		Arachide	Sol et climat favorables, connaissance des techniques culturales
		Anacarde	Climat et sol favorables, facilité d'obtention des plants, début d'organisation de la filière
		Carrière de sable	Disponibilité naturelle, disponibilité du marché d'écoulement
Boukombé	2	Fonio	Terres adaptées, protection des sols, rôles socioéconomiques, spécifique à Boukombé
		Arachide	Terres propices, agriculteurs expérimentés, autoconsommation, possibilité de transformation localement
		Sésame	Existence d'une tradition de la culture, existence de marché d'écoulement
		Riz	Existence de bas fonds, autoconsommation
		Tourisme	Commune essentiellement touristique, existence de tatas sombas et autres, alpinisme possible
Toucountouna	3	Maïs	Sols adaptés, pluviométrie favorable, adaptation à nos habitudes alimentaires
		Arachide	
		Aviculture	Climat favorable
		Riz	Existence des bas fonds, marché local existant, forte consommation
		Tomate	
		Igname	
Natitingou	3	Manioc	Climat favorable, disponibilité de la main d'œuvre, disponibilité du marché d'écoulement,
		Maïs	
		Coton	
		Pierre ornementale	Disponibilité naturelle
		Transport	
		Artisanat	
		Commerce	

Le choix de la filière porteuse par commune et par zone

Communes	Nbde présents	Filière levier	Raisons	Risques
Ouaké	4	Maïs	Aliment de base, fortement commercialisé dans la zone	Surproduction et mévente
Djougou	Absente	-	-	-
Copargo	4	Anacarde	Raisons économiques, climat et sols adaptés	Abandon des produits vivriers peut entraîner famine
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté, fertilise le sol, disponibilité de transformatrices locale, consommation locale forte	
Matéri	3	Riz	Disponibilité de bas fonds, disponibilité de marché d'écoulement	Aléas climatiques
Cobly	4	Maïs	Marché d'écoulement existe à cause de la proximité du Togo	Manque de volonté politique et d'organisation adéquate
		Riz	Disponibilité de bas fonds, pratique traditionnelle de la culture, possibilité d'écoulement, consommation locale	
Boukoubé	2	Fonio	Spécificité de Boukoubé, existence de marché d'écoulement	Nécessité d'améliorer la transformation et la production (équipements de transformation et techniques agricoles améliorées)
		Arachide	Expérience du passé, terres propices, transformation locale, existence du marché	Inexistence de politique intercommunale
Toucountouna	3	Maïs	Existence de partenaires pour la production de maïs, existence de groupements des	Mévente, conservation, non disponibilité d'intrants spécifiques

Communes	Nbde présents	Filière levier	Raisons	Risques
			producteurs, famines périodiques	
Natitingou	3	Mais	Disponibilité de marché, aliment de base, permet de juguler les crises alimentaires, création de richesse aux communes	Non disponibilité d'intrants spécifiques maïs, incertitudes climatiques, non disponibilité de semences améliorées, mauvaise condition de stockage

En ce qui concerne le choix des filières leviers, il a été procédé successivement au choix d'une filière levier pour la commune et pour la zone agro écologique. Ont été choisis comme filière levier pour la commune :

- le maïs par les communes de Ouaké, Cobly, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri
- l'arachide par la commune de Tanguiéta
- l'anacarde par la commune de Copargo
- le fonio par la commune de Boukombé

Ont été choisis comme filière levier pour la zone agrocécologique 4 :

- le maïs par les communes de Ouaké, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri et de Cobly
- l'arachide par les communes de Tanguiéta et de Boukombé
- l'anacarde par la commune de Copargo

Le choix de ces filières agricoles leviers est justifié par l'adéquation des conditions naturelles, de l'existence de marchés d'écoulement, la consommation locale. Pour développer ces filières, les risques encourus sont la surproduction, la mévente, la famine, les aléas climatiques, l'inexistence de politique intercommunale et le manque de volonté politique et d'organisation adéquate.